



Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale du Mali (CARES - MALI)

Rapport d'étude

L'état des lieux

des filiales des entreprises multinationales (**EMN**) existant au Mali et des Accords-Cadres Mondiaux (**ACM**) signés par les Fédérations Syndicales Internationales (**FSI**) et les EMN dont les filiales sont au Mali.

Mali Août 2019

Sommaire

• Remerciements	3
• Avant-propos.....	4
• Sigles et abréviations.....	4
• Introduction.....	4
• Clarification des concepts-clés.....	9
• Pourquoi les syndicats devraient-ils s'intéresser aux Accords-Cadres Mondiaux et à la RSE ?.....	10
• Première partie : Etat des lieux des ACM et de la RSE au Mali.....	11
• Deuxième partie : la Cartographie des filiales des EMN au mali et des ACM signés par les FSI et les EMN dont les filiales sont au Mali.....	13
• Troisième partie : Les Perspectives d'actions syndicales envisagées.....	28
Conclusion.....	29

REMERCIEMENTS

La présente recherche menée dans le cadre de l'opérationnalisation de la phase II du projet régional “ **Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale** ”

pour faire du travail décent une réalité en Afrique ” initié par la CSI-Afrique et l’institut Belleville/CFDT¹ a pour thème :

« **L’état des lieux des filiales des Entreprises Multinationales existant au Mali et des Accords-Cadres Mondiaux signés par les Fédérations Syndicales Internationales et les EMN dont les filiales sont au Mali** ». Elle a été élaborée par le CARES - Mali sous la conduite de sa coordonnatrice avec l’appui technique et financier de la CSI- AFRIQUE, de la CFDT/Institut Belleville et de l’Agence Française de Développement (AFD).

Qu’elles en soient remerciées !

L’objectif général de cette étude qui s’intéresse aux entreprises multinationales (EMN) est de réaliser un état des lieux des filiales des EMN existant au Mali, des ACM signés par les FSI et les EMN dont les filiales sont au Mali.

Nos remerciements s’adressent à nos centrales syndicales respectives (CSTM et UNTM) à travers leurs départements formation représentés par les camarades **Moussa Dombia et Soumeïla H Maïga**, dont la confiance et l’accompagnement ont permis d’avancer sur cet important projet.

Nous remercions très sincèrement, le Coordonnateur régional du Projet CARES, le camarade **Kouglo Boèvi Lawson Body** dont l’encadrement technique et pédagogique a prévalu tout le long du processus ainsi que toute l’équipe de CARES - MALI.

Nous remercions la CFDT/Institut Belleville à travers sa représentante, **Aïssi Elodie**, pour son accompagnement et sa disponibilité.

C’est le lieu enfin de remercier tous ceux qui de près ou de loin ont participé à l’élaboration du présent rapport d’étude.

Le CARES-Mali

La Coordinatrice

¹ CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

Avant-propos

Les effets de la mondialisation se font de plus en plus sentir dans tous les pays et dans les divers secteurs d'activités. Le Mali en tant que pays en voie de développement ne reste pas en marge de cette réalité.

A la faveur des politiques nationales visant à attirer les investisseurs étrangers dans notre pays, les multinationales ou du moins leurs filiales s'y installent progressivement et à une vitesse vertigineuse.

De nos jours, les syndicats maliens à l'instar de ceux des autres pays, sont confrontés au défi de représenter de manière efficace et efficiente les travailleuses et travailleurs dans des conditions de travail en mutation rapide et de faire en sorte que les bénéfices des richesses générées soient distribués de manière à contribuer à un développement juste et durable.

Cette étude se veut le mérite d'aider le monde syndical malien à participer activement à la mission de relever ce défi de la fonction représentative dans le secteur complexe des entreprises multinationales (EMN) et de leurs filiales au Mali.

L'étude fait un état des lieux des filiales des Entreprises Multi Nationales existant au Mali et des Accords-Cadres Mondiaux signés par les Fédérations Syndicales Internationales et les Entreprises multi Nationales dont les filiales sont au Mali.

La publication de cette étude répond à la prise en compte de la Priorité 3 du Projet initié par l'organisation régionale de la CSI-Afrique en partenariat avec la CFDT, l'Institut Belle ville de France et l'Agence Française de Développement. Cette priorité porte notamment sur « **Les Accords – Cadres Mondiaux (ACM) et la Responsabilité Sociale des Entreprises multinationales (RSE) en Afrique** ».

L'investigation faite par le Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale (CARES) concerne le cas précis du Mali.

Le succès de cette étude sera fonction de la mesure dans laquelle elle contribuera à renforcer l'action syndicale pour une meilleure défense des intérêts des travailleuses et travailleurs dans les entreprises multinationales au Mali.

Le CARES Mali

Liste des tableaux

Tableau I : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans les secteurs des Services d'entretien et de sécurité, du commerce, de la finance, du jeu, des secteurs graphiques et de l'emballage, de la coiffure et de l'esthétique, des médias, du spectacle et des arts, de la poste et de la logistique, des assurances sociales, du sport, des agences de travail temporaire et du tourisme.....	13
Tableau II : Situation des FSI dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP).....	14
Tableau n° III : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans les secteurs de la métallurgie, de l'énergie, des mines, des hydrocarbures et industries diverses.....	15
Tableau n° IV : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans le secteur des transports.....	16
Tableau n° V : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes.....	17
Tableau n° VI : Etat des lieux dans le secteur du Transport et de la Logistique.....	18
Tableau n° VII : Etat des lieux dans le secteur de la Télé Communication.....	19
Tableau n° VIII : Etat des lieux dans le secteur de l'hôtellerie et du Tourisme	20
Tableau n° IX : Etat des lieux dans le secteur de la Sécurité.....	21
Tableau n° X : Etat des lieux dans le secteur de l'Agro-industrie.....	22
Tableau n° XI : Etat des lieux dans le secteur des Hydrocarbures.....	23
Tableau n° XII : Etat des lieux dans le secteur des banques, et Assurances.....	24
Tableau n° XIII : Etat des lieux dans le secteur des mines.....	25
Tableau n° XIV : Etat des lieux dans le secteur des Bâtiments et Travaux publics.....	26

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACM : Accord-cadre mondial

ACI : Accord cadre International

APBEF : Association Professionnelle Banques et Etablissements Financiers

APIM : Agence pour la Promotion des Investissements au Mali

BIM : Banque Internationale pour le Mali

BIT : Bureau international du Travail

CA : Chaîne d'Approvisionnement Mondial

CARES : Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale

CCIM : Chambre de Commerce et d'Industries du Mali

CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail

CSI-Afrique : Confédération syndicale internationale pour l'Afrique

CSTM : Confédération syndicale des travailleurs du Mali

EMN : Entreprise multinationale

FENAME : Fédération Nationale des Mines et Energie

FENPECAB : Fédération Nationale du Commerce et Pétrole, des Assurances et des Banques et Etablissements Financiers

FENIBABCOM/TP : Fédération Nationale de l'Industrie du Bâtiment, Bois et Matériaux de Construction et Travaux Publics

FSI : Fédération syndicale internationale

G4S : Groupement de Sécurité

GMS : Goungoto Mining Service

IBB : Internationale des travailleurs du Bâtiment et du Bois

IBV : Institut Belle ville

IE : Internationale de l'Education

INSTAT : Institut National de la Statistique

ISP : Internationale des Services Publics

ITF : Fédération Internationale des ouvriers du Transport

OIT : Organisation Internationale du Travail

IUTA : Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie/restauration, du tabac et des branches connexes

NSIA : Nouvelle Société Interafricaine d'Assurance

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises

SAPEC : Société Africaine de Peinture et de Colorants

SECNAMI : Section Nationale des Mines

SNT : Syndicat National des Transports

SOMAFREC : Société Malienne de Froid d'Electricité et de Construction

SYNACOR : Syndicat National des Conducteurs Routiers

SYNIATHA : Syndicat National de l'Industrie Alimentaire, de l'Hôtellerie, du Tourisme, des Textiles, gens de maisons, Cuir, Peaux, Plastics et Tabac.

SYNTAERO : Syndicat des Travailleurs de l'Aéroport

UNI : Internationale des réseaux syndicaux (Union Network International)

UNTM : Union Nationale des Travailleurs du Mali.

Introduction

Dans le cadre de son plan stratégique 2016-2019, la CSI-Afrique avec le concours de la CFDT, s'est engagée dans le cadre d'une seconde phase du projet « **Soutenir l'action syndicale en matière économique e sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique** », pour une période de trois ans, de juillet 2016 à juin 2019.

Cette seconde phase se situe dans la continuité du projet, qui depuis 2012, a permis la mise en place des Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale (CARES) dans huit (8) pays de l'Afrique de l'ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Les CARES sont des structures intersyndicales techniques, composées de deux (2) à quatre (4) représentant(e)s des organisations syndicales affiliées à la CSI-Afrique dans ces huit (8) pays.

L'objectif visé par cette nouvelle phase est de poursuivre les actions de renforcement des capacités des vingt-huit (28) organisations syndicales parties, prenantes dans les huit (8) pays.

Pour y parvenir, les CARES pays ont défini, sur la base des priorités et des préoccupations des organisations syndicales parties prenantes, trois axes thématiques **i) Protection sociale dans l'économie informelle ; ii) Analyse et plaidoyer budgétaire ; iii) Les accords-cadres internationaux, la responsabilité sociale des entreprises en Afrique de l'ouest** ; ainsi que des activités s'y référant notamment des séminaires de formation, des activités de recherche, des campagnes de sensibilisation, des plaidoyers.

Le présent rapport s'intéresse aux Entreprises Multinationales (EMN) installées au Mali.

Il vise, fondamentalement, à réaliser un état des lieux des filiales des Entreprises Multinationales existant au Mali, des Accords-Cadres Mondiaux (ACM) signés par les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) et les Entreprises Multinationales(EMN) dont les filiales sont au Mali.

De façon spécifique, cette étude vise à disposer d'informations sur :

- les secteurs d'activités des Entreprises Multinationales (EMN) et de leurs filiales au Mali ;
 - les Fédérations Syndicales Internationales (FSI), parties prenantes des filiales des Entreprises Multinationales (EMN) au Mali ;
 - les syndicats et/ou les fédérations syndicales professionnelles (FSP) du Mali affiliés ou non aux FSI en précisant si ces syndicats ou Fédérations Syndicales Professionnelles (FSP) sont membres ou non des centrales syndicales parties prenantes du CARES - Mali (CSTM et UNTM) ;
 - les ACM signés entre les FSI et les EMN dont les filiales sont au Mali ;
- i. d'analyser ces informations pour avoir la cartographie de la situation par secteur d'activité au regard de la présence des EMN et de leurs filiales, des ACM signés entre les FSI et les EMN, et de la présence des organisations syndicales dans les filiales des EMN ;

ii. de produire un document d'information et d'actions syndicales pour les leaders, responsables et cadres syndicalistes au regard des résultats de la cartographie (ou de l'état des lieux).

▪ **Approche méthodologique**

Pour réaliser cette étude, nous avons exploité des documents physiques et électroniques, consulté des sites Web. Ces informations ont été complétées par des investigations auprès de personnes ressources soit au contact direct soit par téléphone selon leur disponibilité.

▪ **Les limites de l'étude**

Malgré nos investigations, l'absence de documents statistiques actualisés, n'a pas permis de faire ressortir de manière exhaustive, les effectifs des employés dans les divers secteurs d'activités ainsi que le poids de chacun des secteurs dans l'économie du pays, les informations relatives à ce dernier aspect étant globales.

Le présent rapport comprend cinq (5) parties structurées comme suit :

- Une introduction prenant en compte le rappel contextuel, les objectifs, les approches méthodologiques et les limites de l'étude ;
- La situation des ACM et de la RSE au Mali ;
- La cartographie des filiales des EMN au Mali et des ACM signés par les FSI et les EMN dont les filiales sont au Mali ;
- Les Perspectives d'actions syndicales envisagées ;
- Une conclusion.

I- Clarification des concepts clés

1.1. Accord-Cadre Mondial (ACM) ou Accord-Cadre International (ACI) :

Un accord-cadre international (ou mondial) est un instrument négocié entre une entreprise multinationale et une fédération syndicale mondiale en vue d'établir une relation continue entre les parties et de garantir que l'entreprise respecte les mêmes normes dans tous les pays où elle opère².

Les syndicats sectoriels du pays d'origine de la multinationale participent également à la négociation. Bien que les accords-cadres ne relèvent pas des initiatives de responsabilité sociale des entreprises, ils servent souvent de référence dans le débat sur la responsabilité sociale. Ils représentent en effet pour les entreprises un moyen d'exprimer leur engagement à respecter certains principes.

Les accords-cadres se distinguent des initiatives de responsabilité sociale en ce qu'ils sont le fruit d'une négociation avec des représentants internationaux des travailleurs. De ce fait, ils sont une forme possible d'évolution des relations professionnelles à l'ère de la mondialisation.

1.2. Entreprise Multinationale (EMN) :

On appelle multinationale, toute entreprise qui produit sur un territoire autre que son territoire d'origine³.

L'usage est de considérer que toute firme qui possède au moins dix pour cent (10%) du capital d'une entreprise étrangère est une multinationale, et l'entreprise étrangère sa filiale.

Une entreprise multinationale exerce ses activités dans plusieurs zones géographiques, mais avec un seul centre ou centre principal de décision.

1.3. Filiale :

En droit commercial une filiale⁴ est une entreprise dont les 50% du capital ont été formés par des apports réalisés par une autre société dite société mère qui en assure généralement la direction, l'administration et le contrôle par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes, administrateurs ou gérants qu'elle a désignés.

1.4. Fédération Syndicale Internationale (FSI) :

Les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) sont des fédérations internationales regroupant des syndicats nationaux ou régionaux qui organisent et représentent les travailleurs d'une profession ou d'un secteur industriel donné⁵.

Les FSI étaient autrefois appelées Secrétariats Professionnels Internationaux(SPI).

La plupart des grands syndicats nationaux ou fédérations nationales sont affiliés à une ou plusieurs fédérations syndicales internationales correspondant au secteur dans lequel travaillent leurs membres.

1.5. Responsabilité Sociale /ou sociétale des Entreprises (RSE) :

D'une manière générale, la responsabilité sociale d'une entreprise /organisation est la Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent ⁶qui :

² BIT en ligne, Dominique Michel, consulté le 8/08/2019 à 12H48.

³ www.mataf.net

⁴ www.dictionnairejuridique.com, consulté le 08/08/2019 à 15H44.

⁵ fr.m.wikipedia.org, consulté le 08/08/2019 à 16H15.

⁶ Guide syndical de la mondialisation, première édition, page 58.

- Contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société,
- Prend en compte les attentes des parties prenantes,
- Respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement,
- Et est intégré dans l'organisation et mis en œuvre dans ses relations dans sa sphère d'influence,
- La RSE (responsabilité sociétale des entreprises ou organisations) n'est pas un concept totalement nouveau. Elle trouve ses racines dans l'émergence d'une critique de la mondialisation économique et de ses dérives, pour ensuite se développer avec l'émergence de la thématique du développement durable.

II-Pourquoi les syndicats devraient-ils s'intéresser aux Accords-Cadres Mondiaux et à la Responsabilité Sociale des Entreprises ?

Cette section du rapport fait ressortir l'utilité des ACM pour le mouvement syndical en général et dans un contexte national, pour les centrales syndicales parties prenantes du projet CARES, notamment UNTM et CSTM en particulier.

En effet, la plupart des accords-cadres concernent la totalité de la chaîne de production, même si les fournisseurs n'en sont pas signataires.

Les entreprises multinationales s'engagent en général à informer toutes leurs filiales, fournisseurs, contractants et sous-traitants de l'accord.

S'il s'avère qu'une filiale ou une entreprise partenaire ne respecte pas l'accord mondial, son cas pourra être soumis au siège de la multinationale qui recherchera une solution par le dialogue⁷.

⁷ BIT en ligne, Dominique Michel, consulté le 8/08/2019 à 12H56.

III-Première partie : Situation des ACM et de la RSE au Mali

Cette section du rapport d'étude s'intéresse à l'état des lieux des Accords-Cadres Mondiaux et de la Responsabilité Sociale des Entreprises multinationales au Mali.

3.1- Etat des lieux des Accords-Cadres Mondiaux au Mali

Le Mali a ratifié les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) servant de base de négociation aux différents Accords-Cadres Mondiaux (ACM). Il s'agit notamment de :

- La Convention (n° 29) concernant le travail forcé ou obligatoire, 1930, ratifiée par le Mali le 22 Septembre 1960 ;
- La Convention (n° 87) concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ratifiée par le Mali le 22 Septembre 1960 ;
- La Convention (n°98) concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ratifiée par le Mali le 02 Mars 1964 ;
- La Convention (n°100) concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, 1951, ratifiée par le Mali le 12 Juillet 1968 ;
- La Convention (n°105) concernant l'abolition du travail forcé, 1957 ratifiée par le Mali le 28 Mai 1962 ;
- Convention (n°111) concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession, 1958, ratifiée par le Mali le 02 Mars 1964 ;
- Convention (n°138) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, ratifiée par le Mali le 11 Mars 2002 ;
- Convention (n° 182) concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999, ratifiée par le Mali le 14 Juillet 2000.

Toutefois, la question des ACM est une notion peu connue de l'environnement des entreprises multinationales installées dans le pays.

Lorsqu'on aborde le sujet avec les différents acteurs, les réponses laissent plutôt penser que beaucoup de responsables des multinationales n'en ont pas encore eu connaissance. De là il est aisé de dire que sa mise en œuvre est très peu d'actualité aujourd'hui.

L'environnement juridique national est peu contraignant quant à la mise en œuvre des ACM. Leur application repose sur la volonté de la direction des entreprises à coopérer ou sur la capacité des syndicats à les contraindre à résoudre les plaintes.

3.2- Etat des lieux de la RSE au Mali

3.2.1. La Responsabilité Sociale des Entreprises Multinationales au Mali

Au Mali, la présence des multinationales est de plus en plus accrue, cela à cause de la richesse du sous-sol malien, d'une part, et d'autre part, des opportunités offertes par les autorités allégeant les conditions de création et d'exploitation des activités à travers le code des investissements.

Le cadre juridique et institutionnel au Mali s'articule autour de politiques développées au sein d'organisations d'intégrations régionales ou sous régionales et de législations

communautaires ou nationales régissant la vie et l'activité des entreprises qui peuvent servir d'appui ou fondement à la RSE.

Deux (2) organisations intergouvernementales posent des cadres propices à l'éclosion de la RSE : l'Union africaine (UA) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Les entreprises multinationales installées au Mali constituent les leviers majeurs du développement économique.

La RSE est l'objet d'un débat public naissant et embryonnaire au Mali comme dans bien de pays africains. Les initiatives en matière de RSE sont très peu connues, et même si elles le sont, leur mise en œuvre reste désuète.

Malheureusement, au Mali, la mise en œuvre des outils de la RSE (questions centrales, référentiels, les Accords-Cadres, règlements, décisions, etc.) selon la norme ISO 26000, ne s'est pas traduite comme l'aurait souhaité les parties prenantes et acteurs comme les centrales syndicales, par une mise en œuvre efficace.

En effet, certaines actions philanthropiques ou de mécénat (qui du reste ne sont pas opposées à la RSE), qui sont diversement appréciées par les centrales syndicales, suscitent parfois des avis mitigés et soulèvent quelques questionnements sur leur pertinence et leur durabilité.

Cependant, beaucoup d'entreprises multinationales au Mali ont adopté des outils et des référentiels RSE (qualité, sécurité, environnement), et ont fait l'objet d'une triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. Cette démarche qualité a été pour certaines entreprises maliennes, une manière de s'engager dans le concert des exigences internationales.

Par ailleurs les aspects relatifs aux droits de l'homme comme édictés par les organisations internationales comme OIT, le Pacte Mondial, GRI, sont restés en marge, donc peu abordés par les entreprises.

Cette dynamique doit tenir compte des activités et préoccupations des acteurs, et être en cohérence avec les pratiques de la RSE.

De l'analyse de ce qui précède, la question des ACM et de la RSE doit désormais être au cœur des débats au plan national. Des dispositions doivent être prises pour la mise en œuvre effective des ACM et de leur contrôle. Une plus grande implication des centrales syndicales, du gouvernement, des entreprises, et d'autres acteurs ou parties prenantes de la sphère d'influence, reste un impératif.

IV-Deuxième partie : La Cartographie des Filiales des Entreprises Multinationales (EMN) au Mali et des ACM signés par les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) et les entreprises multinationales dont les filiales sont au Mali

Les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) sont les organisations Clées dans le domaine des questions traitées à l'échelon international avec les Entreprises Multinationales(EMN). Ce sont les organisations⁸ les mieux placées pour s'occuper des questions complexes qui régissent le quotidien des EMN /et ou de leurs filiales, tout simplement parce qu'il s'agit de leur domaine de travail et qu'elles ont l'expérience, les informations et les connexions nécessaires avec les syndicats de leur industrie partout dans le monde.

4.1- La situation des Fédérations Syndicales Internationales au Mali

Dans cette section, les analyses ont porté sur les Fédérations Syndicales Internationales concernées par les Entreprises Multinationales ayant leurs filiales au Mali. Cette situation est présentée dans les tableaux ci-après :

Tableau n° I : Situation des FSI dans les secteurs des Services d'entretien et de sécurité, du commerce, de la finance, du jeu, des secteurs graphiques et de l'emballage, de la coiffure et de l'esthétique, des médias, du spectacle et des arts, de la poste et de la logistique, des assurances sociales, du sport, des agences de travail temporaire et du tourisme.

N°	Fédération Syndicale Internationale (FSI)	Date de création et siège de la FSI	Nom de l'Entreprise multinationale ou société mère	Nom de la filiale au Mali
1	UNI Global Union (UNI)	1 ^{er} Janvier 2000. Siège à Nyon, Suisse	<ul style="list-style-type: none"> - Orange ; - Maroc télécom ; - Bouygues télécom ; - Groupe planor Afrique ; - Africable ; - Vivendi ; - G4S ; - Sécuricom ; - Groupe Attijari Wafa Bank ; - Banque Atlantique ; - Banque Of Africa (BOA) ; - ECOBANK ; - BNP Paribas ; - DHL ; - Oragroup ; - Banque Mondiale ; - Allianz ; - NSIA ; - PMU ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Orange Mali ; -Malitel ; - Bouygues télécom ; - Telecel Mali ; - Africable ; - CANAL+ ; - G4S Mali ; - Sécuricom ; - BIM-SA ; - Banque Atlantique ; - BOA ; -Ecobank Mali ; -Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICIM) ; -DHL Mali ; -Orabank Mali ; -Banque Mondiale ; -Allianz Mali ; -NSIA Mali ; -PMU Mali ;

Source : CARES-Mali

Commentaire : Dans ce tableau on constate que les filiales des multinationales concernées par UNI Global Union au Mali sont surtout la télécommunication, les services d'entretien et de sécurité, les banques et assurances, les loisirs.

⁸ Guide Syndical de la mondialisation, page50

Tableau n° II : Situation des FSI dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (BTP).

N°	Fédération Syndicale Internationale (FSI)	Date de création et siège de la FSI	Nom de l'Entreprise multinationale ou société mère	Nom de la filiale au Mali
2	Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)	Créée en 1934, siège à Genève en Suisse. Organisations régionales (Afrique du Sud ; Burkina-Faso ; Ghana ; Kenya)	Vinci	Sogea SATOM
			FAYAT	Razel Mali
			China Railway Engineering Corporation (CREC)	China National Overseas Engineering Corporation (COVEC) Mali
			JA DELMAS	Manutention Africaine Mali
			Nord France Entreprises Internationales	Société Malienne de Froid d'Electricité et de Construction (SOMAFREC)
			BATIMAT	BATIMAT Mali
			CDE Consortium d'entreprises	CDE Consortium d'entreprises

Source : CARES-Mali

Commentaire : A travers ce tableau on note près d'une dizaine de filiales d'entreprises multinationales concernées par l'**Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)**.

Tableau n° III : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans les secteurs de la métallurgie, de l'énergie, des mines, des hydrocarbures et industries diverses.

N°	Fédération Syndicale Internationale (FSI)	Date de création et siège de la FSI	Nom de l'Entreprise multinationale ou société mère	Nom de la filiale au Mali
3	IndustriAll Global Union	19 Juin 2012, siège à Genève (Suisse).	TOTAL	Total Mali
			VIVO ENERGY	Vivo Energy Mali (Shell)
			Orix ENERGY SA	Orix Mali
			STAR OIL GROUP	Star Oil Mali
			ZEN PEUTROLEUM	ZEN PEUTROLEUM
			Rand gold	Morila SA
			Bouygues Construction	Goungoto Mining Service(GMS)
			Randgold	Somilo SA
			Anglogold	SEMOS SA
			BCM Group	BCM Group
			BARRICK Gold	BARRICK Gold
			B2Gold	B2Gold Mali

Source : CARES-Mali

Commentaire : Dans le tableau ci-dessus, on note près d'une dizaine de filiales d'entreprises multinationales concernées par **IndustriAll Global Union** surtout dans les secteurs des mines et des hydrocarbures.

Tableau n° IV : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans le secteur des transports.

N°	Fédération Syndicale Internationale (FSI)	Date de création et siège de la FSI	Nom de l'Entreprise multinationale ou société mère	Nom de la filiale au Mali
4	Internationale des ouvriers du Transport (ITF)	Créée en 1896, siège à Londres (Grande Bretagne).	Ethiopian Airlines	Ethiopian Air lines
			Air France	Délégation Air France
			Turkis Airline	Turkis Air Line
			Air Algérie	Air Algérie
			Air Côte d'Ivoire	Air Ivoire
			Royal Air Maroc	Royal Air Maroc
			Ethiopian Airlines	Asky Arline
			Aigle Azur	Azur Voyage
			Kenya Air ways	Kenya Airways
			TUNISAIR	TUNISAIR
			MAERSK	MAERSK Mali SA
			DHL	DHL Mali
			GROUPE BOLLORE	Bolloré Transports&logistics Mali
				Bolloré Ports 'SOTERKO) Mali
SDV				

Source : CARES-Mali

Commentaire : Dans ce tableau on constate que la **Fédération Syndicale Internationale des Ouvriers du Transports (ITF)** est concernée par de nombreuses filiales de multinationales surtout dans le secteur du transport aérien.

Tableau n° V : Situation des Fédérations Syndicales Internationales (FSI) dans le secteur de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes.

N°	Fédération Syndicale Internationale (FSI)	Date de création et siège de la FSI	Nom de l'Entreprise multinationale ou société mère	Nom de la filiale au Mali
5	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUTA)	Créée en 1920 Siège à Genève (Suisse) ; Secrétariat pour l'Afrique (Johannesburg en Afrique du Sud).	Groupe Azalaï Hôtels	-Hôtel de l'Amitié ; -Hôtel Salam Bamako ; -Grand Hôtel ; -Hôtel Nord-Sud
			Mariot International	-Sheraton Hôtel
			Radisson Blu	Radisson Blu
			ONOMO	Onomo Hôtel
			Elephant Vert	Elephant Vert Mali ;
			Eurolait	Eurolait
			Angélique International	Usine d'Installation de Tracteurs et Outils Agricoles

Source : CARES-Mali

Commentaire : Dans ce tableau on constate que l'**Union Internationale des travailleurs de l'Alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUTA)** est concernée par quelques (5) filiales de multinationales surtout dans le domaine de l'hôtellerie et peu (3) dans le domaine de l'agro-industrie au Mali.

Synthèse de la situation des FSI au Mali

A l'analyse des tableaux (I ; II ; III ; IV et V) ci-dessus, on note que les filiales des entreprises multinationales présentes au Mali, concernent principalement cinq (5) Fédérations Syndicales Internationales à savoir : (i) **UNI Global Union (UNI)** pour les secteurs de la télécommunication, des médias, banques, assurances et loisirs ; (ii) **l'Internationale des travailleurs du Bâtiment et du Bois (IBB)** pour le secteur des bâtiments et travaux publics ; (iii) **IndustriAll Global Union** pour le secteur de la métallurgie, de l'énergie, des mines, des hydrocarbures ; (iv) l' **Internationale des ouvriers du Transport (ITF)** pour le secteur des transports et (v) l' **Union Internationale des travailleurs de l'Alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUTA)** pour le secteur de l'agroalimentaire et de l'hôtellerie tourisme.

Il est toutefois important de signaler le cas de **l'Internationale des Services Publics (ISP)** et de **l'Internationale de l'Education (IE)** non représentées par des multinationales mais ayant des syndicats affiliés au niveau national.

4.2 - La cartographie des filiales des EMN et des ACM signés par les FSI et les EMN des filiales au Mali

Tableau n° VI : Etat des lieux dans le secteur du Transport et de la Logistique

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs au Mali	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/Année de signature	
							Non	Oui
Internationale des ouvriers du Transport (ITF)	Ethiopian Airlines	Ethiopie	Ethiopian Airlines	-	Syndicat National des Conducteurs Routiers (SYNACOR)	CSTM	Non	-
	Air France	France	Délégation Air France	38 en 2004			Oui	2008/2010/2013
	Turkis Airline	Turquie	Turkis Air Line	-			Non	-
	Air Algérie	Algérie	Air Algérie	-			Non	-
	Air Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Air Ivoire	-	Syndicat National des Transports (SNT)	UNTM	Non	-
	Royal Air Maroc	Maroc	Royal Air Maroc	-			Non	-
	Ethiopian Airlines	Ethiopie	Asky Arline	-			Non	-
	Aigle Azur	France	Azur Voyage	-	Syndicat des Travailleurs de l'Aéroport (SYNTAERO)		Non	-
	AFRIQIHAY AIRWAYS	Lybie	AFRIQIHAY AIRWAYS	-			Non	-
	Kenya Airways	Kenya	Kenya Airways	-			Oui	2011/2013
	TUNISAIR	Tunisie	TUNISAIR	5 en 2004			Non	-
	MAERSK	Danemark	MAERSK Mali SA	35 en 2004			Non	-
	DHL	Allemagne	DHL Mali	28 en 2004			Oui	2010
	BOLLORE	France	Bolloré Transports&logistics	-				
			Bolloré Ports (SOTERKO) Mali	-				
SDV			-					

Source : CARES-Mali

Commentaire : Dans ce tableau on note une forte présence des filiales des multinationales surtout dans le transport aérien. On note également la présence syndicale dans ce secteur. Ici, peu d'entreprises multinationales ont signé des ACM. Les entreprises française et Allemande sont principalement celles qui ont signé des ACM.

Tableau n° VII : Etat des lieux dans le secteur de la Télé Communication.

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mai	ACM/ Année de signature	
							Oui	Année
UNI global union (UNI)	Orange	France	Orange Mali	-	Syndicat des Travailleurs d'Orange Mali (SYNTOM)	UNTM	Oui	2014
	Maroc télécom	Maroc	Malitel	-	Comité Syndical des Travailleurs de Malitel	UNTM	Non	-
	Bouygues Telecom	France	Bouygues Telecom	-	-	-	Oui	2001
	Groupe Planor Afrique	Burkina-Faso	Telecel Mali	-	-	-	Non	-
	Africable	Mali	Africable	-	-	-	Non	-
	Vivendi	France	CANAL+	-	-	-	Oui	1996/1999

Source : CARES-Mali

Commentaire : Les multinationales occupent une place importante dans le secteur de la télécommunication au Mali. Le tableau ci-dessous ne nous renseigne pas sur l'effectif des travailleurs dans ces entreprises. On note tout de même la présence syndicale au niveau des principaux opérateurs de téléphonies mobiles en l'occurrence Orange et Malitel.

Tableau n° VIII : Etat des lieux dans le secteur de l'hôtellerie et du Tourisme

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/ Année de signature	
Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie restauration, du tabac et des branches connexes (IUTA)	AZALAÏ GROUP	Mali	Grand Hôtel	-	Fédération Nationale de l'Industrie Alimentaire, de l'Habillage et Textile, de l'Hôtellerie, des Cuirs, Peaux et Plastiques, des Travailleurs des Ambassades et Gens des maisons (ALIMENTATION),	CSTM	Non	-
			Hôtel de l'Amitié	-				
			Azalaï Hôtel Sam					
	CARLON HOTELS	Belgique	Radisson Blu	-		-	Non	-
	Groupe ONOMO	Maroc	Hôtel Onomo	-			Non	-
MARRIOTT INTERNATIONAL	Amérique	Sheraton Hôtel	-		-	-		

Source : CARES-Mali

Commentaire : Le Mali, la Belgique et les Etats-Unis se partagent les filiales des multinationales dans le secteur de l'hôtellerie dans le pays. Cependant, il faut noter, parallèlement, une forte présence d'hôtels et de restaurants nationaux et surtout de petits restaurants chinois dans le secteur. La présence syndicale n'est pas assez marquée dans le secteur et reste un défi à relever. Ce tableau n'indique la signature d'aucun ACM dans le secteur.

Tableau n° IX : Etat des lieux dans le secteur de la Sécurité

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/ Année de signature	
UNI Global Union	G4S	Angleterre	G4S	-	Comité Syndical des travailleurs de G4S	CSTM	Oui	2008
	Groupe SECURICOM	France	SECURICOM Mali	-	-	-	Non	-
	EUTM	Union Européenne	Mission de Formation de l'Union Européenne au Mali (EUTM)	-	-	-	Non	-

Source : CARES-Mali

Commentaire : A côté de nombreuses sociétés nationales de gardiennage, on note la présence de quelques multinationales dans le domaine de la sécurité. La présence syndicale dans ces multinationales est mitigée.

Tableau n° X : Etat des lieux dans le secteur de l'Agro-industrie

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/ Année de signature	
Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (IUTA)	GROUPE EUROFIND	Côte d'Ivoire	EUROLAIT	50 en 2005	Fédération Nationale de l'Industrie Alimentaire, de l'Habillement et Textile, de l'Hôtellerie, des Cuirs, Peaux et Plastiques, des Travailleurs	CSTM	Non	-
	Groupe Elephant Vert	Suisse	Elephant Vert Mali	-	des Ambassades et Gens des maisons	-	Non	-
	Angélique International	Inde	Usine d'Installation de Tracteurs et Outils Agricoles	-	(ALIMENTATION)	-	Non	-

Source : CARES-Mali

Commentaire : L'économie du Mali est dominée par le secteur primaire notamment agricole. Ce secteur a contribué à hauteur de 40,9% du PIB en 2017⁹. On note cependant une faible présence de multinationales dans ce secteur.

⁹ Mali, indicateurs économiques, Wikipédia.

Tableau n° XI : Etat des lieux dans le secteur des Hydrocarbures

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/ Année de signature	
							Oui	Année
IndustriAll	TOTAL	France	Total Mali	-	Fédération Nationale du Commerce et Pétrole, des Assurances et des Banques et Etablissements Financiers (FENPECAB)	CSTM	Oui	2004/ 2005/ 2007/ 2012/ 2015
	VIVO ENERGY	Royaume-Uni	Vivo Energy Mali (Shell)	-			Non	-
	Orix ENERGY SA	Suisse	Oryx Mali SA	-			Non	-
	STAR OIL GROUP	Mauritanie	Star Oil Mali	-			Non	-
	ZEN PEUTROLUM	Ghana	ZEN Peutrolum Mali	-			Non	-

Source : CARES-Mali

Commentaire : Le secteur des hydrocarbures est dominé au Mali par les multinationales. A côté d'elles figurent quelques entreprises nationales. On note une présence syndicale dans le secteur. Ici on constate que seule l'entreprise multinationale française (TOTAL) est signataire d'ACM (4 au total sur la période de 2004 à 2015).

Tableau n° XII : Etat des lieux dans le secteur des banques, et Assurances

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/Année de signature	
							Non	
UNI Global Union	Groupe Attijari wafa bank	Maroc	BIM-SA	-	Syndicat National des Banques et Etablissements Financiers (SYNABEF)	UNTM	Non	
	Oragroup SA	Togo	Orabank Mali	-			Non	
	BNP Paribas	France	BICIM	-			Non	2012/2014/2016
	Ecobank	Togo	Eco Bank	-			Non	-
	Groupe BMCE BANK	Maroc	Bank Of Africa (BOA) Mali	258 en 2009			Non	-
	Banque Atlantique	Côte d'Ivoire	Banque Atlantique Mali	-	Fédération Nationale du Commerce et des Assurances et des Banques et Etablissements Financiers (FENPECAB)	CSTM	Non	-
	CORIS BANK INTERNATIONALE	Burkina-Faso	Coris Bank Mali	-			Non	-
	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Sénégal	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-			Non	-
	Banque Mondiale	Etats Unis	Banque Mondiale	-			Non	-
	Banque Sahélo-Saharienne pour le Commerce et l'Industrie (BSIC)	Libye	BSIC Mali SA	70 en 2008			Non	-
	GROUPE PLANET FINANCE	France	Microcred Mali SA (Baobab Mali)	-			Non	-
	ALIOS FINANCE GROUPE	France	ETABLISSEMENT FINANCIER Alios	-			Non	-
	Group NSIA	Côte d'Ivoire	Groupe NSIA	-			Non	-
	ASSURLAND	France	ASSURLAND	-			Non	-
	Groupe ALLIANZ	Allemagne	ALLIANZ Mali	-			Non	-
SAHAM Finances	Maroc	Colina Mali SA	-	Non	-			

Source : CARES-Mali

Commentaire : Les multinationales dominent largement le secteur des banques et assurances au Mali. A travers ce tableau on constate que très peu d'entre elles sont signataires d'ACM. On note tout de même la présence syndicale dans ce secteur.

Tableau n° XIII : Etat des lieux dans le secteur des mines

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/Année de signature	
							Non	-
Industrielle	Rand gold	Afrique du Sud	LTA	-	Fédération Nationale des Mines et de l'Energie (FENAME)	CSTM	Non	-
	AngloGold	Afrique du Sud	SEMOS-SA	-			Non	-
	Anglogold et, Randgold	Afrique du Sud	Morila SA	-			Non	-
	Randgold Mali		SoSomilo SA	-			Non	-
	Bouygues Construction	France	Goungoto Minig (GMS)	-			Non	-
	BCM Group	CANADA	BCM Group	-	Section Nationale des Mines (SECNAMI)	UNTM	Non	-
	BARRICK Gold	CANADA	BARRICK Gold	-			Non	-
	B2Gold	Canada	B2Gold Mali	-			Non	-
	AREVA	France	Areva	-			Non	-

Source : CARES-Mali

Commentaire : L'extraction minière, surtout moderne, est dans les mains des multinationales au Mali. Cette activité apporte beaucoup à l'économie nationale et emploie une forte main d'œuvre. On note une forte présence syndicale représentant l'UNTM et la CSTM dans ledit secteur. Ces multinationales sont surtout d'origine anglaise, française, canadienne. Dans ce tableau, on constate la signature de très peu d'ACM par les multinationales concernées par ces filiales.

Tableau n° XIV : Etat des lieux dans le secteur des Bâtiments et Travaux publics

(FSI)	Noms de l'Entreprise Multinationale (EMN)	Pays de provenance ou siège	Filiales présentes au Mali	Effectifs	(FSP) ou Syndicat de la filiale au Mali	Centrale syndicale de la FSP ou du Syndicat de la filiale au Mali	ACM/Année de signature	
							Oui	Année
Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)	VINCI	France	SOGEA SATOM	-	FENIBABCOM /TP	CSTM	Oui	2017
	China Railway Engineering Corporation (CREC)	Chine	China National Overseas Engineering Corporation (COVEC) Mali	-			Non	-
	JA Delmas	France	Manutention Africaine Mali	140 en 2004			Non	-
	FAYAT	France	Razel Mali	7			Non	-
	Nord France Entreprises Internationales	France	Société Malienne de Froid d'Electricité et de Construction (SOMAFREC)	-			Non	-
	Groupe BATIMAT	Sénégal	Batimat Mali	-			Non	-
	CDE Consortium d'entreprises	Sénégal	CDE Consortium d'entreprises	-			Non	-
	Groupe Dangote	Nigéria	Dangote Cément Sénégal	-			Non	-

Source : CARES-Mali

Commentaire : Les multinationales dans le secteur du BTP au Mali sont surtout d'origine française et chinoise. Les filiales de ces multinationales sont en général les maîtres d'œuvre des grands chantiers de l'Etat. On note une présence syndicale dans le secteur même si elle n'est pas très accentuée.

Synthèse de la cartographie des filiales des EMN et des ACM au Mali

L'analyse des tableaux (VI à XIV) permet de constater une forte présence de filiales d'entreprises multinationales dans les divers secteurs d'activités au Mali avec un poids plus marqué dans les secteurs des mines, des hydrocarbures, des banques et assurances, de la télécommunication, des transports (surtout aérien).

La proportion d'Accords-Cadres Mondiaux signés par les EMN dont les filiales sont au Mali est très négligeable par rapport à la dimension des EMN installées dans le pays.

La situation des ACM signés se présente comme suit :

- Sécurité : Une (1) EMN signataire : **G4S** ;
- Télécommunication : trois (3) EMN signataires : **Orange, Bouygues Telecom, Canal+** ;
- transport aérien : deux EMN signataires : **Air-France, Kenya Airways** ;
- Hydrocarbures : une (1) EMN signataire : **TOTAL**
- Bâtiments et Travaux Publics(BTP) : une (1) EMN signataire : **VINCI**
- Banques et Assurances : une (1) EMN signataire : **BNP Paribas**.

Les tableaux (VI à XIV) nous renseignent également sur la présence de fédérations syndicales professionnelles (FSP) du Mali affiliées aux centrales CSTM et UNTM, dans les divers secteurs d'activités concernées par les filiales des EMN avec un poids plus marqué dans les secteurs des mines (FNAM; SECNAMI) banques et assurances (APBEF), transport surtout aérien (Syndicat National des Transports (SNT); Syndicat des Travailleurs de l'Aéroport (SYNTAERO), des banques et assurances (SYNANBEF, FENPECAB). .

Même si des comités d'entreprises, syndicats nationaux ou fédérations existent, le défi de syndicalisation se fait encore sentir dans d'autres secteurs d'activités notamment, l'hôtellerie-tourisme ; la télécommunication les Bâtiments et Travaux Publics ; l'agro-industrie.

V-Troisième partie : Perspectives d'Actions Syndicales

Au regard des résultats de cette étude, un certain nombre de perspectives d'actions syndicales sont à envisager.

Le rapport de l'étude sera un outil de travail pour les organisations syndicales maliennes en général et l'UNTM et la CSTM, parties prenantes du projet CARES en particulier.

Le CARES s'appuiera sur cette étude pour sensibiliser les centrales syndicales sur la présence syndicale et l'état des lieux des droits humains et syndicaux dans les entreprises multinationales au Mali. Cette sensibilisation portera également sur l'affiliation des syndicats professionnels aux Fédérations Syndicales Internationales de leurs secteurs d'activités.

Cette recherche sera pour le CARES, un tremplin vers l'organisation d'une étude spécifique dans une entreprise multinationale de la place. En raison de l'apport du secteur minier à l'économie nationale et de la forte présence des multinationales dans ce secteur, celui-ci pourrait être prioritairement visé par cette étude.

Pour mieux appréhender le degré de respect / ou de violation des droits humains et syndicaux dans les multinationales, il serait intéressant pour le CARES de chercher à contrôler l'application voire le respect et le contenu des Accords-Cadres Internationaux (ACI) signés par les Entreprises Multinationales (EMN) dont les filiales sont présentes au Mali, avec les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) afin de les confronter à la réalité du terrain et de faire des propositions syndicales d'amélioration.

Afin de mieux défendre les travailleurs, les centrales syndicales UNTM et CSTM devraient renforcer les capacités de leurs membres sur les procédures d'interpellations des entreprises multinationales qui ne respecteraient pas le contenu des Accords –Cadres qu'elles ont signées.

Des mesures idoines devraient être prises pour aviser les FSI, la CSI-Afrique et ses partenaires notamment la CFDT/IB° dans les cas d'abus relatifs au non-respect des dispositions des Accords-Cadres Mondiaux signés.

Les centrales syndicales notamment l'UNTM et la CSTM devraient vite engager un fort plaidoyer auprès des pouvoirs publics sur la Responsabilité Sociale des Entreprises d'une manière générale.

Conclusion

Cette étude qui arrive à terme avait pour objectif fondamental de réaliser un état des lieux des filiales des Entreprises Multinationales existant au Mali, des Accords-Cadres Mondiaux (ACM) signés par les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) et les Entreprises Multinationales (EMN) dont les filiales sont au Mali.

Elle a permis de dresser une cartographie des filiales des Entreprises Multinationales (EMN) dans divers secteurs d'activités au Mali.

Grâce à cette étude, l'on a pu constater une forte présence de filiales d'entreprises multinationales dans les secteurs des mines, des hydrocarbures, des banques et assurances.

Son utilité a été également, de réaliser que la proportion d'Accords-Cadres Mondiaux signés par les EMN dont les filiales sont au Mali est très négligeable par rapport à la dimension des EMN installées dans le pays.

A propos, les quelques ACM signés concernent notamment les secteurs de :

- la sécurité : une (1) EMN dont **G4S** ;
- la télécommunication : trois (3) EMN dont **Orange, Bouygues Telecom et Canal+** ;
- le transport aérien : **Air-France, Kenya Airways** ;
- les hydrocarbures : une (1) EMN dont **TOTAL** ;
- les Bâtiments et Travaux Publics : une (1) EMN dont **VINCI** ;
- les banques et assurances : une (1) EMN dont **BNP Paribas**.

L'on peut noter également la présence de quelques Fédérations Syndicales Internationales (FSI) concernées par les filiales des EMN installées au Mali. Toutefois, il ya lieu de signaler que bon nombre de FSI ne sont pas représentées dans le pays.

Il en est de même pour la présence de fédérations syndicales professionnelles (FSP) du Mali affiliées aux centrales CSTM et UNTM, dans les divers secteurs d'activités concernées par les filiales des EMN avec un poids plus marqué dans les secteurs des mines, banques et assurances, transport surtout aérien.

Aussi, grâce à cette étude, l'on mesure le défi de syndicalisation dans d'autres secteurs d'activités notamment l'agro-industrie, l'hôtellerie et le tourisme.

La présente étude qui met à disposition l'état des lieux des filiales des Entreprises Multi Nationales (EMN) existant au Mali, des Accords-Cadres Mondiaux signés par les Fédérations Syndicales Internationales (FSI) et les EMN dont les filiales sont au Mali ainsi que les perspectives pour une représentation efficiente des syndicats, sera pour les leaders, responsables et cadres syndicalistes, un outil d'orientation pour une meilleure défense des intérêts des travailleuses et travailleurs dans les filiales des entreprises multinationales installées au Mali.

Cette étude servira aussi de tremplin pour d'autres études plus poussées et plus creusées en raison de l'importance capitale du sujet qui constitue d'ailleurs l'une des priorités de la CSI-Afrique et de ces partenaires.

Bibliographie

1. Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali : liste des principales entreprises au Mali (2017).
2. Textes réglementaires UNTM et CSTM ;
3. Guide Syndical de la Mondialisation ;
4. Loi N°2012-016 du 27 Février 2012 portant code des investissements du Mali ;
5. Rapport d'étude CARES-Mali (version première) sur les ACM et la RSE ;
6. Sites internet :
 - Base de données sur les accords d'entreprise transnationaux :
<https://ec.europa.eu>
 - www.dictionnairejuridique.com
 - Institut National de la Statistique (INSTAT): www.instat-mali.org
 - www.itf.org.uk
 - <http://www.industrialunion.org/fr>
 - www.grevistes-morila.org

Annexe : Liste de personnes ressources contactées.

N°	Prénoms et Noms	Structures/Affiliations	Contacts
1	Almoubachar HAÏDARA	Fédération Nationale de l'Industrie Alimentaire, de l'Habillement et Textile, de l'Hôtellerie, des Cuirs, Peaux et Plastiques, des Travailleurs des Ambassades et Gens des maisons (ALIMENTATION)/CSTM	00223 66 71 78 00
2	Yacouba TRAORE	Fédération Nationale des Mines et Energie (FENAME)/CSTM	00223 66 85 51 62
3	Soumeïla H MAÏGA	Syndicat National de l'Education et de la Culture (SNEC) / (UNTM)	00223 76 20 70 12
4	Oumar SIDIBE	Comité Syndical des Travailleurs de Malitel / (UNTM)	00223 66 70 21 38
5	Moussa CISSOKO	FENIBACOM /TPCSTM	00223 76 41 84 89
6	Moussa DOUMBIA	FENAREC / CSTM	00223 69 65 21 46
7	Ousmane DAO	ICP –Mali	00223 76484198
8	Cheickné KONATE	Comité Syndical G4S Mali /CSTM	00223 76 35 67 36
9	Cheick FALL	Acteur de la Société Civile, personne ressource.	00223 76 49 69 09
10	Boubacar DIARRA	SYNYATHA/ UNTM	0022363 46 03 60
11	Issa BENGALY	Secrétaire Administratif/UNTM	00223 66 93 57 60

TABLE DES MATIERES

Pages

Remerciements	3
Avant-propos	4
Liste des tableaux	5
Sigles et abréviations.....	6
Introduction	7
I-Clarification des concepts-clés.....	9
II-Pourquoi les syndicats devraient-ils s'intéresser aux Accords-Cadres Mondiaux ?.....	10
III-Première partie : Etat des lieux des ACM et de la RSE au Mali	11
3.1.Etat des lieux des ACM au Mali	11
3.2. Etat des lieux de la RSE au Mali	11
IV- La cartographie des filiales des EMN au mali et des ACM signés par les FSI et les EMN dont les filiales sont au Mali.....	13
4.1. La situation des Fédérations Syndicales Internationales au Mali	13
4.2. La cartographie des filiales des EMN et des ACM signées par les FSI et les EMN des filiales au Mali	18
4.3. Synthèse de la cartographie des filiales des EMN et des ACM au Mali	27
V- les Perspectives d'actions syndicales envisagées.....	28
Conclusion	29
Bibliographie	30
Annexe : Liste des personnes ressources contactées.....	31
Table des matières.....	32